

► LA CGT DÉFEND LA LIBERTÉ DE PAROLE DES AGENTS

Encore une fois la CGT BnF a dû rappeler à l'administration que si les agents de l'Etat sont soumis au « devoir de réserve », cette obligation concerne uniquement la façon de s'exprimer (pas d'injures, d'attaques personnelles, d'agressions verbales) et non le contenu des propos puisque **la liberté d'opinion est garantie aux agents publics par l'article 6 de la loi du 13 juillet 1983.**

Déjà, en novembre 2015, lors des discussions sur la *Charte d'utilisation des réseaux sociaux* de la BnF, la CGT était intervenue pour que la liberté d'opinion des agents soit respectée et ne soit pas contrainte ou empêchée par des considérations de communication interne. La Direction avait dû supprimer le passage suivant : « les contributeurs s'engagent à ne pas émettre d'opinions personnelles [...] sur leurs propres réseaux sociaux lorsqu'ils publient des informations relatives à la BnF ».

Pourtant ce printemps, au détour d'un banal compte rendu interne, l'administration abuse à nouveau de la notion de « devoir de réserve » concernant les personnels qui « émettent des remarques sur Facebook sur les dysfonctionnements de la bibliothèque ». **On croit rêver ! Non seulement les agents sont surveillés mais en plus on leur interdit de s'exprimer.** La CGT a donc interpellé la Direction afin que la liberté d'opinion des agents soit réellement garantie à la BnF.

► PRIMES BnF : DU MIEUX

C'est grâce à une note de travail interne du Ministère de la Culture que la CGT BnF a pu pour la première fois démontrer de façon incontestable que les primes de la filière bibliothèque de la BnF étaient en moyenne entre 700 et 2000 euros/an inférieures à celles de leurs autres collègues.

Suite aux grèves qui ont touché la BnF ce printemps, la CGT a interpellé le Ministère concernant les régimes indemnitaires de la filière bibliothèque et a réclamé un rattrapage. Dans sa réponse, celui-ci nous informe qu'une enveloppe de crédits supplémentaires de 540 000 euros sera allouée à notre établissement pour une revalorisation.

Pour la CGT, si cette annonce va dans le bon sens, elle est à mettre au bénéfice de la mobilisation des personnels et de l'action syndicale. Ce premier pas (+ 490 euros par an, soit une quarantaine d'euros par mois et par agent) reste néanmoins insuffisant au regard des disparités constatées. La CGT continuera par ailleurs à réclamer l'intégration des primes dans le salaire puisqu'elles ne sont pas comptabilisées dans le calcul des retraites.

ENSEMBLE, PLUS FORTS ! SYNDIQUEZ-VOUS

► **Permanence du lundi au vendredi à Tolbiac, local à côté de la médecine de prévention, niveau A2, T4**

► **tel : 01-53-79-49-01, mail : cgt@bnf.fr**

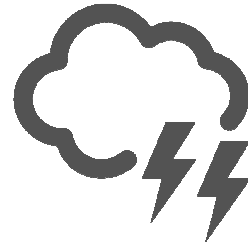
Toute l'actualité de la BnF et de la CGT ► www.cgtbnf.fr

► QUEL AVENIR POUR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ?

Technocratique, autoritaire et comptable, l'Action publique 2022 – nouvelle attaque du gouvernement contre la Fonction publique – a été élaborée au mépris du travail et des missions portés par les agents. Sa mise en œuvre aurait des conséquences funestes pour les services publics, les personnels et les usagers. C'est par voie de presse, suite à une fuite, que nous avons appris les mesures programmées au Ministère de la Culture. Celui-ci n'est pas épargné, bien au contraire.

En résumé, il s'agit de :

- **supprimer entre 2000 à 3000 postes au Ministère de la Culture ;** 334 suppressions d'emplois au minimum sont déjà programmées en administration centrale, notamment l'externalisation de 200 emplois de la filière accueil-surveillance ;
- **recentrer l'administration centrale** sur ses fonctions régaliennes pour en faire une administration technocratique, hors-sol, déconnectée des réalités sociales et territoriales, en incapacité de garantir la cohérence des politiques nationales ;
- **privatiser-externaliser, abandonner des missions** pour réduire les possibilités d'action du Ministère, sa place et son rôle ;
- **transférer des missions** à d'autres collectivités publiques au péril de la cohérence des politiques nationales ;
- **redéfinir les modalités d'aides à la création artistique** pour réduire le nombre d'emplois en administration et favoriser la concentration financière dans le champ de la création au risque de mettre à mal la diversité culturelle et le réseau fragile de la création ;
- **transférer les dix-sept musées à compétence na-**



tionale à d'autres administrations publiques afin qu'ils ne restent pas en administration centrale, et peu importe si il n'y a plus de politiques muséales et patrimoniales à l'échelle du territoire ;

► **amputer la collecte des Archives nationales, par le concept des « archives essentielles »,** pour en réduire le coût au mépris de leurs missions fondamentales ;

► **confier la gestion de tous les personnels des établissements,** actuellement faite en administration centrale, aux responsables d'établissements et de directions régionales, au risque d'accroître encore les inégalités de traitement, la précarité, et de rendre très difficile la mobilité des agents. Ceux-ci ne seraient plus alors des agents du ministère de la Culture mais bien des établissements ;

► **externaliser des emplois** des filières professionnelles du ministère à commencer par la filière accueil et surveillance, qui verra dans les dix prochaines années 27 % de ses effectifs partir à la retraite, et ainsi ne plus recruter en catégorie C ;

► **fermer des chaînes publiques et fusionner des institutions de l'audiovisuel public...**

Ainsi, au prétexte que le service public culturel serait un coût, le Ministère de la Culture subirait une purge dont on peut déjà dire que, si au regard des économies demandées – 60 milliards d'euros – son apport serait ridicule, les effets sur son devenir même seraient en revanche considérablement nuisibles à son action et à son développement. **Clairement, le Ministère de la Culture est en danger → retrait « d'Action publique 2022 ».**

► RICHELIEU MOBILISÉ

Cet hiver a été marqué par la mobilisation des personnels de Richelieu en raison de la dégradation de leurs conditions de travail (multiples fuites d'eau, problèmes de chauffage et de climatisation, équipements fonctionnant mal, pannes à répétition, etc.). Egalement dans le viseur des agents, la vente programmée de l'immeuble accueillant le département de la Musique et les conséquences de son intégration dans le quadrilatère (en raison du manque de place, deux des six salles de lecture du site vont disparaître et 40 % des collections des départements seront délocalisées hors de Paris).

→ **Suite à une manifestation rassemblant une centaine de personnes sous les fenêtres de la Ministre de la Culture, l'intersyndicale BnF CGT, FSU, SUD a été reçue au Ministère. Cette mobilisation a d'ores et déjà permis :**

- une accélération des traitements des dysfonctionnements (même si les fuites d'eau perdurent)
- le déblocage d'un budget pour réviser l'ensemble des toitures (résultat de l'audit en septembre)

→ **Concernant l'avenir de l'immeuble accueillant le département de la Musique, 3 hypothèses :**

1. le ministère va relancer une étude pour évaluer le coût d'une possible réhabilitation
2. un partenariat public-privé est envisagé (les étages seraient abandonnés pendant que les sous sols seraient conservés par la BnF pour y stocker des collections)
3. la vente pure et simple de l'immeuble (scénario qui reste le plus probable)

► VACATAIRES : UNE VICTOIRE !

En 2016, une grève d'ampleur contre la « Loi travail » mais aussi pour des revendications spécifiques BnF (sauvegarde de l'emploi, fin de la précarité...) touchait la bibliothèque. Cette mobilisation initiée par la CGT, la FSU et SUD a permis de stopper les suppressions de postes annoncées et de diminuer la précarité. Plusieurs points du protocole de fin de grève restaient néanmoins en suspens, un accord a finalement été trouvé :

❶ **Majoration des heures en soirée et du dimanche :** désormais les vacataires pourront bénéficier de la majoration à 100% des heures effectuées entre 19h et 20h et le dimanche, à l'image des autres catégories de personnel. Ce qui signifie qu'une heure ouvre droit, en plus de la rémunération, à une récupération équivalente à déduire du temps de travail.

❷ **Comptabilisation réelle du temps de travail :** désormais l'heure réelle d'arrivée et de départ est prise en compte dans la limite maximum de 15 mn (avant et après). Si un agent arrive 5 mn avant sa prise de poste, celles-ci seront comptabilisées, s'il part 10 mn après la fin de sa plage de service public, par exemple lorsqu'une fermeture de salle est tardive, ces 10 mn seront comptées.

❸ **Jours de congés compensatoires pour travail en local aveugle :** comme les autres personnels qui passent plus de 60 % de leur temps de travail dans des espaces sans lumière, les vacataires auront désormais droit à deux jours de congés supplémentaires.

► RAPPORT ORSENA, RENGAINES ET IDÉES CREUSES

La publication du rapport d'Erick Orsenna sur les bibliothèques en février 2018 a permis une (brève) médiatisation des enjeux de la lecture publique. Mais quelques bonnes intentions ne peuvent masquer l'insignifiance des propositions de ce rapport.

Un nouveau rapport, de vieilles idées et puis...

Sans attendre le rapport Orsenna, il fait bien longtemps que les bibliothèques ont commencé leur mue, qu'elles ne se définissent plus uniquement sous le prisme lecture-culture mais englobent aussi des fonctions sociales, éducatives, etc. M. Orsenna semble découvrir qu'elles sont des « outils inestimables pour lutter contre les fractures de notre société » et propose d'en faire des « maisons de service public culturel ». En réalité, c'est déjà le cas.

Ce « voyage au pays des bibliothèques » (titre du rapport de M. Orsenna) est clairement tout sauf novateur et rempli de poncifs lénifiants et exaspérants pour les professionnels des bibliothèques.



La question des moyens

Quant au message ressassé par les médias, il se résume à : « ouvrir les bibliothèques le dimanche grâce aux 8 millions d'euros débloqués par le Président Macron ». Eurêka ! Il s'agit donc avec ces 8 malheureux petits millions de financer l'extension horaire de 200 projets alors que dans le même temps plusieurs milliards de coupes budgétaires vont toucher les collectivités territoriales.

Sous le coup des baisses de dotations, de nombreuses collectivités sont déjà asphyxiées, réduisent leurs budgets culturels et parfois ferment leurs bibliothèques (Grenoble, Levallois-Perret). A Brest, Metz, Rouen, Marseille, Laval, Saint-Malo, Paris-Val de Marne, Lyon, les bibliothécaires dénoncent la baisse des moyens.

Dans ce contexte de désengagement de l'Etat, le rapport envisage « la mutualisation de locaux et de

personnels d'accueil » entre les bibliothèques et les agences postales et le recours accru aux étudiants et contrats aidés « chaînon indispensable entre les professionnels et les bénévoles ». Dans le réseau parisien de lecture publique, les ouvertures le dimanche se sont faites contre l'avis des équipes et sans création de postes. La baisse des effectifs a eu pour effet de réduire les horaires d'ouverture le matin ou pendant les vacances scolaires.

Les professionnels savent bien qu'il ne suffit pas d'ouvrir plus pour attirer ces fameux publics qui ne viennent jamais dans les bibliothèques. Ouvrir le dimanche permettra juste aux habitués des grandes villes de venir une journée de plus. Pour les autres, il faut un travail de fond, une multitude de mesures et d'actions pour les amener à fréquenter les bibliothèques. Tout cela suppose des personnels formés à la médiation et pas uniquement des bénévoles ou des étudiants. Bref, des politiques à long terme avec des moyens.

Des bibliothèques pour pallier au désengagement de l'Etat des autres services publics ?

Les bibliothèques ne peuvent pas devenir un « substitut » aux services publics abîmés par les politiques gouvernementales. Comme l'Éducation nationale, les bibliothèques ne peuvent pas compenser l'explosion des inégalités provoquées par les politiques libérales. D'un côté, on gère la Poste et la SNCF comme des entreprises privées en fermant des bureaux de poste ou des lignes de trains, on réduit les effectifs de Pôle Emploi, on rogne les budgets de l'Éducation nationale... De l'autre, on demande aux bibliothèques de contribuer à l'aide, à l'insertion, à la lutte contre l'exclusion numérique, à l'apprentissage...

→ Les bibliothèques sont en train de devenir le cache-misère des politiques libérales de destruction des services publics. Défendons la lecture publique, défendons les services publics.

► ALLEMAGNE : GRÈVES ET NOUVELLES VICTOIRES !

Alors que l'on nous fait régulièrement la leçon sur « l'archaïsme » des relations sociales en France, c'est bien par la grève et leurs mobilisations que les travailleurs allemands du secteur privé et public ont gagné des augmentations de salaires et, dans la métallurgie, une réduction du temps de travail.

Fonctionnaires : +7,5% de salaire

Suite à plusieurs arrêts de travail touchant l'ensemble des services publics, la mobilisation des fonctionnaires allemands et de leurs syndicats aura donc payé. 2,3 millions d'agents vont bénéficier d'une hausse de 7,5% de leurs salaires étalée sur trois ans. Les plus bas revenus toucheront également une prime de 250 euros et les salaires seront revalorisés de 10% à l'embauche.

En France, le gouvernement fait tout le contraire avec le gel du point d'indice servant à calculer notre salaire (gel ayant déjà entraîné une perte 8% du pouvoir d'achat en 7 ans et 16% depuis 2000), sans parler de la hausse de la CSG à peine compensée (jusqu'en 2019 ?) et du jour de carence en cas d'arrêt maladie.

Métallurgie : salaire en hausse et temps de travail en baisse

Après plusieurs grèves et manifestations un accord a finalement été conclu en Allemagne début février. Ce protocole prévoit que le demi million de métallurgistes, ayant au moins 2 ans d'ancienneté dans leur entreprise, pourront, s'ils le souhaitent, bénéficier d'une réduction de leur temps de travail (28h/semaine mais sans maintien du salaire) avec la garantie de pouvoir retrouver leur poste à temps plein. En France, la CGT réclame quant à elle 32h sans perte de salaire.

Sur le volet salarial, outre l'augmentation générale de 4,3%, les syndicats ont obtenu une prime de 100 euros par personne pour les mois de janvier à mars inclus, puis une prime de 400 euros pour 2019 et un versement équivalent à 27,5% de leur congés payés mensuels.

SECU : L'HISTOIRE D'UN BIEN COMMUN A RECONQUERIR

Le 22 mai 1946, la Sécurité sociale est créée et pose la base d'une protection sociale universelle, obligatoire et solidaire, puisque l'on cotise à la hauteur de ses moyens pour en bénéficier à la hauteur de ses besoins.

Un nouveau système, 4 mots clés

→ **L'unicité** : l'ambition était d'assurer le bien-être de tou·tes, de la naissance à la mort ;

→ **L'universalité** : une institution unique obligatoire couvrant désormais l'ensemble des domaines de la protection sociale : maladie, vieillesse, décès, invalidité, accident du travail, jusque là gérés, notamment, par les assurances privées ;

→ **La solidarité** : pierre angulaire du système. Solidarité inter-génération, solidarité malades/bien portants ;

→ **La démocratie** : c'est "l'exception française" car seule une gestion par les intéressés eux-mêmes peut garantir que la santé restera un droit fondamental pour tou·tes. Les premiers conseils d'administration des caisses seront composés de 3/4 de représentants des assurés issus de listes syndicales et de 1/4 de représentants du patronat.

Un tournant de l'histoire

La Sécurité sociale, innovation progressiste et militante est une conquête majeure du mouvement ouvrier. Rappelons-nous que la Sécurité sociale

est née de la volonté du Conseil National de la Résistance dont le programme doit beaucoup à la CGT. Le projet d'ordonnance organisant la sécurité sociale est d'ailleurs issu d'un rapport présenté par Georges Buisson de la CGT. Et c'est Ambroise Croizat, ministre communiste du travail et syndicaliste CGT qui mène la bataille de la création de la Sécu face au patronat de l'époque. Depuis 1946, le patronat et ses représentants politiques n'ont cessé de la remettre en cause. De nos jours encore, elle représente un enjeu permanent de la lutte des classes.

Son financement repose sur les cotisations sociales (élément constitué du salaire nommé "salaire socialisé") assises sur la richesse créée par le travail. Elles sont immédiatement transformées en prestation par la Sécu (remboursement maladie, allocation familiale, chômage, perte d'autonomie, pensions de retraites, etc.). Les cotisations sociales participent au financement de la Sécurité sociale pour permettre à tou·tes d'avoir des droits pour vivre, travailler, vieillir. C'est cette solidarité qu'il faut défendre et reconquérir.

Un système sans cesse attaqué

Les gouvernements, sous la pression du patronat et du capital financier, n'ont eu de cesse d'attaquer les cotisations sociales, les considérant comme "un coût du travail" ou une "charge" in-

supportable car il impacte leurs marges de profit. Ils ont mis en place à cet effet la CSG en 1991, leur permettant de fiscaliser (en passant de la cotisation à l'impôt) les sources de financements de la Sécu. Ainsi, ils ont transféré les obligations sociales des employeurs à la charge des citoyens. Les hausses progressives de la CSG se sont accompagnées par des baisses de cotisations sociales, en particulier des cotisations dites patronales.

Cotisation sociale ou impôt ?

Macron amplifie la fiscalisation de la Sécu, transformation en profondeur du modèle social de 1945, avec une augmentation de 1,7 point de CSG au 1er janvier 2018. La fiscalisation ou étatisation de la protection sociale nous fait nous rapprocher du modèle anglo-saxon : couverture solidaire minimale, financée par l'impôt pour les "pauvres" et prestations payantes, financées par capitalisation pour les "riches". Ensuite, de l'étatisation à la privatisation, il n'y a qu'un pas : les opérateurs privés sont à l'affût et prêts à assumer ces risques mais en s'assurant bien entendu de substantiels bénéfices.

La cotisation fait partie intégrante du salaire et doit faire l'objet d'une augmentation continue créée sur les profits afin de financer les besoins de protection sociale de toute la population.